

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°3

Auxerre, le 2 janvier 2022

LE RASSEMBLEMENT DE TYPE RAVE-PARTY À SAINT-FLORENTIN (89) SE TERMINE

Le rassemblement de type rave-party qui était en cours à Saint-Florentin depuis le 31 décembre se termine grâce à l'action déterminée des services de l'État et de ses partenaires.

1000 individus ont quitté les lieux. Environ 200 personnes sont sur le point de le faire.

Les investigations se poursuivent sous l'autorité du procureur de la République pour établir les responsabilités des organisateurs et caractériser les infractions relevées.

Pour rappel, les événements de type rave party, free party, teknival sont interdits dans le département de l'Yonne par arrêté préfectoral.

Plus de 600 contrôles ont été menés par les forces de l'ordre .

Service du Cabinet,
Pôle communication interministérielle

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

1/1

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex

